



Ville de
MANIWAKI

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1012 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Maniwaki à sa séance ordinaire du 21 juin 2021 a adopté le règlement no 1012 intitulé : « **Modification du règlement de zonage no 881 par la redéfinition des limites des zones H-044 et P-045 et par l'ajout de l'usage H-04 à la zone H-044** ».

Ledit règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Maniwaki et à l'hôtel de ville, au 186, rue Principale Sud à Maniwaki aux heures normales d'ouverture.

Ledit règlement est entré en vigueur le 30 août 2021 en vertu du certificat de conformité émis à cette date par la greffière de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

DONNÉ À Maniwaki, ce 14^e jour de septembre 2021

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de septembre 2021.

Louise Pelletier, greffière